

Arrêté

Fixant la composition de la commission de sélection prévue pour le recrutement externe des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État d'Adjoint Technique de Recherche et de Formation organisé par l'Université d'Orléans.

Le Président de l'Université d'Orléans,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture de recrutements d'adjoints techniques de recherche et de formation réservés aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

ARRETE

Article 1^{er} : la commission de sélection du recrutement externe dans le corps des Adjoints Techniques de Recherche et de Formation, organisé par l'Université d'Orléans est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur Julien PICOT, Attaché d'Administration de l'État, membre, Université d'Orléans

Madame Stéphanie BILLAY, Secrétaire Administrative de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur, membre, Université d'Orléans

Madame Anaïs BOUCLET, Secrétaire Administrative de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur, membre, Université d'Orléans

Monsieur Fabrice FITZÉ, Attaché Principal d'Administration de l'État, suppléant, Université d'Orléans

Article 2 : Le président de l'Université d'Orléans est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 8 avril 2026

Le Président de l'Université d'Orléans


Eric BLOND